

Mairie de Méry-sur-Cher

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2022

Date de convocation : 24 mai 2022

Présents :

M. AIT-SLIMANE, Maire, M. BEGUIN, M.GAPTEAU, Mmes TAILLEMITE, BOUILLOT, CHANTEREAU-PRIEUR, DAGOUSSET, GRIMONT, CLEMENTINO

Absents excusés : Mme GRENON a donné son pouvoir à M.AIT-SLIMANE
Mme AZEVEDO a donné son pouvoir à Mme CLEMENTINO
M. LE PONNER a donné son pouvoir à Mme GRIMONT
M. PIERREL a donné son pouvoir à M.BEGUIN

Secrétaire de séance : Mme CLEMENTINO

Ouverture de la séance 19h20

Choix des entreprises réhabilitation bâtiment commercial :

Après analyse du Maitre d'œuvre et avis de la Commission d'Appel d'Offre en sa réunion du 1^{er} juin 2022, le Maire propose au conseil municipal les offres des différents lots.

A l'unanimité sur tous les lots, les entreprises suivantes ont été retenues.

Lot 1 : gros œuvre : J2D construction : 231.658,38€
Lot 2 : menuiserie : Atelier menuiserie de Forges : 65 225,35€
Lot 3 : électricité : Elec service centre : 57 182,40€
Lot 4 : mise en service chambre froide : Entreprise Morand : 36 000,00€
Lot 5 : peintures : Peintures et couleurs du Berry : 88 366,05€
Lot 6 : chambre froide : ESBC : 19 726,37€

Annulation délibération n° D6 acquisition d'un bien immobilier « bouftard » :

La délibération N° D6 du conseil municipal du 04 février votée à l'unanimité, ne pouvait être proposée alors que la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry n'avait pas encore acté la vente du bien.

Le Conseil Municipal à l'unanimité retire cette délibération.

Achat d'un bâtiment à la CDC :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune souhaite procéder à l'acquisition du bien immobilier « le bouftard » des parcelles cadastrées section ZH n° 57-59-60 d'une superficie respective de 2415, 1230 et 1240m2 situées route de Tours, lieu-dit les grands prés à Méry sur cher. Vu la décision de Président DP22/059 du 2 mai 2022 portant cession par la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry à la commune de Méry sur Cher de ces 3 parcelles avec bien immobilier sur la parcelle ZH 59,

Considérant que la commune de Méry sur Cher a signifié à la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry par courrier en date du 18 mars son souhait d'acquérir les dits terrains, Considérant l'intérêt communal attaché à cette acquisition en vue de favoriser l'aménagement et la

restructuration de commerces de proximité dans le centre bourg.
Considérant que le prix d'acquisition est fixé à 50 451.19€ net vendeur,
Vu l'avis des domaines,
Considérant que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'acquisition du bien immobilier cadastré ZH n°57-58-59 au prix de 50 451.19 € net vendeur,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette acquisition ;
- D'imputer la dépense aux crédits du budget de l'exercice 2022.

Approuvé à l'unanimité

19h55 arrivée de Mme Betty Dagousset

Signature de documents relatifs prêts pour aménagement du Bouftard

Mr La Maire présente deux emprunts relatifs aux travaux

Le premier d'un montant de 253 000€ pour financer la part communale des travaux

Le second d'un montant de 400 000€ pour un prêt relais sur 2 ans dans l'attente de l'obtention des subventions des partenaires et du remboursement de FCTVA

Approuvé à l'unanimité

Adhésion prestation « pack énergie » du SDE18 :

La commune souhaite réaliser un diagnostic de performance énergétique des bâtiments communaux.

Considérant que le SDE18 propose ce service

Considérant le coût de cette prestation à 0.60€ par habitants.

Le Maire demande au conseil municipal d'adhérer à la prestation « pack énergie » proposée par le SDE18 via une convention de 4 ans

Approuvé à l'unanimité

Adhésions au Fond de Solidarité au Logement (FSL)

Le FSL nous informe que la commune n'avait pas cotisé en 2021.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une cotisation au FSL pour 2022 d'un montant égal au double versé en 2020 soit 1800 €

Approuvé à l'unanimité

Emploi Aidé à partir du 1 er juillet :

Au regard de sa situation de longue maladie, le contrat de travail (PEC) de Monsieur Eric Baratin, arrive à échéance le 30 juin 2022 et ne sera pas renouvelé.

Le Conseil Municipal exprime son plus profond soutien à Eric.

Le Maire informe le conseil communal, qu'après plusieurs entretiens, un candidat correspond aux attentes pour les missions proposées.

Le Maire propose au conseil municipal de l'embaucher dans le cadre d'un contrat aidé PEC de 1 an, renouvelable 6 mois pour une durée de travail hebdomadaire de 30h (contrat annualisé).

Le coût annuel sera pour la commune d'environ 12000€

Accepté à l'unanimité

Modification sur fiche de poste

Le Maire propose de changer la fiche de poste de l'agent comme suit :

Le poste « d'agent de maîtrise » sera remplacé par poste « d'agent technique ».

Accepté à l'unanimité

Dérogation scolarisation autres communes :

Le Maire informe le Conseil Municipal que des nouvelles demandes de dérogation pour la scolarisation d'enfants de Méry sur Cher dans les écoles de Vierzon ont été déposées par les parents. Il rappelle que la structure même de l'école publique et de la République repose sur la carte scolaire.

Même si les demandes sont toujours motivées, la commune de Méry sur Cher n'a jamais refusé l'adaptation des services périscolaires afin de répondre aux situations de chaque famille.

Le conseil municipal est conscient que cette situation peut mettre en difficulté la pérennité de notre école au regard des effectifs.

Le Conseil Municipal regrette fortement les avis contraires à Méry sur Cher, donnés par la ville de Vierzon

Un courrier sera adressé au Maire de Vierzon.

Point sur dépôt de pain :

Plusieurs contacts ont été pris. Des avancées significatives sont présentées au Conseil Municipal avec plusieurs scénarios.

Une association de Méry sur Cher serait l'employeur du salarié vendeur en Contrat Aidé (CAE jeune) de 20 heures.

Avis favorable du Conseil Municipal

Publicité des actes réglementaires

Mr le Maire rappelle qu'à compter du 01 juillet la publicité des actes réglementaires se fera sous forme électronique

Les communes de moins de 3500 habitants peuvent cependant choisir les modalités de ces parutions : affichage, publication papier, publication électronique

Proposition de Mr Le Maire de la publication papier

Adopté à l'unanimité des présents

Subventions exceptionnelles Méry Nature :

L'association Méry Nature demande pour faire face aux charges de personnel prochainement recruté une aide de 6000 euros

Voté à l'unanimité

Sylvette Clémentino n'a pas pris part au vote

L'association Méry Nature demande pour l'organisation de l'événement « Méry en Fête » du 2 juillet, une subvention de 1000 euros.

Voté à l'unanimité

Sylvette Clémentino n'a pas pris part au vote

Questions diverses :

Le Totem sera posé par la Communauté des communes.

Une délégation du conseil municipal se rendra sur place pour choisir l'endroit de l'installation du Totem.

Adhésion au comité Miss Centre Val de Loire, élection le 18 juin
Avis favorable du Conseil Municipal

Une grande randonnée de Vététistes passera sur la commune le 26 juin 2022.

Fin de la séance 20h35

Prochain conseil le vendredi 16 septembre 2022